

Fondation  
**MUSÉE**



La culture  
populaire  
du Québec

Un don en culture,  
un engagement  
envers les  
générations  
futures!



Photo: Samuel Cyr

## UNE FONDATION POUR SOUTENIR LA MISSION DU MUSÉE POP

La **Fondation du Musée POP a pour but de contribuer à la mission de l'institution**. Les fonds recueillis permettent de mettre en œuvre de nouveaux projets d'expositions et d'activités culturelles, contribuant ainsi à la mise en valeur de la culture québécoise auprès des nouvelles générations et des nouveaux arrivants tout en transmettant un sentiment de fierté à tous les Québécois.es.

Votre don permet au Musée POP de poursuivre sa mission tout en assurant la pérennité de l'institution. Quel que soit le montant de votre don, il est important pour nous!

## NOTRE PROJET MAJEUR: UNE NOUVELLE EXPOSITION JEUNESSE!

Le Musée POP offre à sa jeune clientèle une exposition conçue spécialement pour les enfants de 4 à 12 ans. Actuellement, l'expo-aventure jeunesse *L'ADN des superhéros* attire les éloges des enfants, de leurs parents et des enseignant.es. Toutefois, il faut déjà penser à **renouveler notre exposition pour enfants** et c'est **un des projets porteurs pour la Fondation**. Nous la voulons ludique, éducative et inclusive.



Propulseur de  
l'identité québécoise  
et diffuseur de  
fierté.

## LA MISSION DU MUSÉE POP

**Le Musée POP témoigne de la société québécoise et étudie son évolution d'hier à aujourd'hui. Il fait découvrir les façons d'être et les savoir-faire des Québécois(es) ainsi que les éléments phares de leur vie quotidienne. Pour ce faire, il invite ses visiteurs à participer activement à l'expérience muséale.**



Le Musée POP est un **musée de société** qui traite de la culture populaire du Québec. C'est une **attraction touristique et culturelle majeure** en Mauricie. Il présente, simultanément, plusieurs expositions dynamiques et interactives qui invitent à la découverte et à la réflexion. Son **exposition permanente *Attache ta tuque! Une virée décoiffante dans la culture québécoise*** a su rapidement se tailler une place enviable auprès des touristes étrangers, des nouveaux arrivants, des familles de la région et des groupes scolaires. En version visite virtuelle, elle a ravi des publics de partout au Québec et au Canada.

Faisant partie du complexe muséal, la **Vieille prison de Trois-Rivières**, classée immeuble patrimonial, propose une visite guidée et multimédias inoubliable dans l'univers carcéral.

Le Musée accueille plus de **75 000 visiteurs** par année, majoritairement des touristes de l'extérieur de la région. Il est donc un acteur important de la vigueur économique, culturelle et touristique au Québec.

Le Musée propose une panoplie d'activités culturelles à différents publics. La mission éducative prend une grande place dans la vie du Musée qui reçoit, chaque année, plus de 10 000 élèves et étudiants du niveau préscolaire jusqu'au niveau universitaire, de partout au Québec.

Le Musée possède une riche **collection ethnologique de plus de 100 000 objets** qui témoignent de l'évolution de la société québécoise, dont la collection classée *Robert-Lionel-Séguin*.

Le Musée a développé plusieurs partenariats au fil des ans particulièrement auprès des organismes qui soutiennent nos concitoyens en situation d'exclusion culturelle, les nouveaux arrivants, les communautés autochtones de notre milieu et les aînés.

Le Musée POP **est un organisme à but non lucratif**. Il est dirigé par un conseil d'administration élu par ses membres. Les membres du conseil d'administration sont bénévoles. Il est accrédité et soutenu par le ministère de la Culture et des Communications et par la Ville de Trois-Rivières. Toutefois, cela représente seulement une partie de son budget, le reste provient de revenus autonomes.



# \$ FAIRE UN DON EN CULTURE: UNE OPPORTUNITÉ FISCALE!

Saviez-vous qu'un don en culture peut vous permettre de réclamer un crédit d'impôt tant au provincial qu'au fédéral? De plus, s'il s'agit de votre premier don important, c'est encore plus avantageux!

## Premier don important en culture

Un don important en culture est considéré avoir été fait si toutes les conditions suivantes sont remplies :

- il s'agit d'un don en argent dont le montant admissible est d'au moins 5 000 \$ et d'au plus 25 000 \$;
- le don a été fait par un particulier (autre qu'une fiducie) après le 3 juillet 2013;
- le don a été fait à l'un des organismes reconnus pour ce crédit dont **une institution muséale enregistrée, comme le Musée POP.**

**Un don important en culture donne droit, en plus du crédit d'impôt pour dons de bienfaisance et autres dons, à un crédit d'impôt de 25 % du montant admissible du don** (ce montant est limité à 25 000 \$).

Note: La majoration de 25 % du montant admissible ne s'applique qu'à un seul don important en culture effectué par un particulier après le 3 juillet 2013.

## Don de mécénat culturel

Un don de mécénat culturel est considéré avoir été fait si toutes les conditions suivantes sont remplies :

- il s'agit d'un **don en argent d'au moins 250 000 \$**;
- le don a été fait par un particulier (autre qu'une fiducie) après le 3 juillet 2013;
- le don a été fait à l'un des organismes suivants :
  - un organisme de bienfaisance enregistré qui œuvre au Québec dans le domaine des arts ou de la culture,
  - un organisme culturel ou de communication enregistré,
  - **une institution muséale enregistrée, comme le Musée POP.**

Note: Un don fait conformément à une promesse de don enregistrée auprès du ministère de la Culture et des Communications peut également constituer un **don de mécénat culturel**. Selon cette promesse, le particulier qui s'engage à verser **au moins 250 000 \$ au Musée POP sur une période d'au plus dix ans, à raison d'un don d'un montant admissible d'au moins 25 000 \$ par année** a droit à un **crédit d'impôt de 30%** du montant admissible du don.

Un donateur peut considérer comme un don fait en argent un don en espèces, un don fait par chèque, carte de crédit ou mandat-poste, ou un don fait au moyen d'un virement télégraphique ou d'un transfert électronique de fonds.

Source: [Site internet du ministère du Revenu](#)



## Exemples de calcul des crédits d'impôt pour dons en culture

Provincial: 20 % sur les premiers 200 \$ et 24 à 25,75 % sur l'excédent

Fédéral: 12,53 % sur les premiers 200 \$ et 24,22 à 27,56 % sur l'excédent

+

Premier don important en culture: 25 % du montant (don maximum de 25 000 \$)

Montant du don	Crédit d'impôt Dons de bienfaisance Fédéral et provincial	Crédit d'impôt Premier don important en culture	Crédit d'impôt TOTAL	COÛT NET DU DON	CRÉDIT TOTAL
5 000 \$	2 379 \$	1 250 \$	3 629 \$	1 371 \$	72,6 %
10 000 \$	4 790 \$	2 500 \$	7 290 \$	2 710 \$	72,9 %
15 000 \$	7 201 \$	3 750 \$	10 951 \$	4 049 \$	73,0 %
20 000 \$	9 612 \$	5 000 \$	14 612 \$	5 388 \$	73,1 %
25 000 \$	12 022 \$	6 250 \$	18 272 \$	6 728 \$	73,1 %

**Vous avez des questions? Vous désirez faire votre premier don majeur en culture auprès du Musée POP ou un don de mécénat culturel?**

Communiquez avec Mme Michelle Bélanger, directrice générale du Musée POP au 819-372-0406 p.249 ou [mbelanger@museepop.ca](mailto:mbelanger@museepop.ca) ou avec M. Jacques Picard, président de la Fondation du Musée POP au 819-383-0280 ou [jacques.picard@ig.ca](mailto:jacques.picard@ig.ca) ou **DONNEZ EN LIGNE**

Fondation  
MUSÉE



La culture  
populaire  
du Québec

Fondation du Musée POP  
200, rue Laviolette Trois-Rivières (Québec)  
G9A 6L5  
819.372.0406  
[info@museepop.ca](mailto:info@museepop.ca)  
[museepop.ca](http://museepop.ca)